

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1640

2 juillet 2015

### SOMMAIRE

Brevan Howard Investment Fund .....	78683	Ost-Concept S.à.r.l. ....	78706
Kenross Lux Two S.à r.l. ....	78674	Paintbox S.A. ....	78706
Kodo S.A. ....	78674	Pandor S.A. ....	78708
Kodo S.A. ....	78674	Pantocrator S.à r.l. ....	78706
MCP III Investment S.à r.l. ....	78674	Paris Holdings S.à r.l. ....	78707
Natinsys S.A. ....	78683	Paris Nursing 1 S.à r.l. ....	78707
Neutral Sicav .....	78684	Paris Nursing 2 S.à r.l. ....	78707
Nipi Europe S.A. ....	78684	Parkstadt Investors .....	78707
Nomad Ventures S.A. ....	78699	Patron Archipel S.à r.l. ....	78708
Nordic Finance Holding S.A. S.P.F. ....	78704	Peluquiero S.à.r.l. ....	78682
Nord Immo S.A. ....	78703	Perus 1 S.à r.l. ....	78699
Nordson S.à r.l. ....	78678	Perus 2 S.à r.l. ....	78706
Northam CCPF II PropCo BTS (H) S.à r.l. ...	78682	Pietra Investments S.à r.l. ....	78708
Northam CCPF PropCo BTS (9) S.à r.l. ....	78682	Quinlan Private Atrium Client Holdings S.à r.l. .....	78704
Nouvelles Assurances - Société de Courtage .....	78682	Raso S.à r.l. ....	78720
Novator Biogas Sweden S.à r.l. ....	78682	Ravenhill Holdings S.à r.l. ....	78705
NRG 6 S.A. SPF .....	78704	Riva German Residential S.à r.l. ....	78709
NRG 7 S.A. SPF .....	78704	Russian Acquisition Company N°1 S.à r.l. ...	78720
NRG 7 S.A. SPF .....	78704	Russian Acquisition Company N°2 S.à r.l. ...	78720
Nymanex S.à r.l. ....	78683	Software Luxembourg (Holdco 1) S.à. r.l. ...	78707
Octafinance S.A. ....	78705	Surf & Turf S.à r.l. ....	78703
OML East West Trading Company S.A. ....	78705	Texas Instruments International Holding Company S.à r.l. ....	78678
OML Marketing SA .....	78705		
Orsay-Re .....	78706		

**Kenross Lux Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 175.056.

Les comptes annuels au 31 Août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068241/10.

(150077557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Kodo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 35.536.

Les comptes annuels au 31/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068243/10.

(150077956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Kodo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 35.536.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068244/10.

(150077957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 90.735,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 154.543.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of April,  
Before Maître Blanche Moutrier, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "MCP III Investment S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.543, incorporated by a notarial deed enacted on 6 July 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1828 of 7 September 2010 and lastly amended by a notarial deed enacted on 13 September 2014, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3793 of 9 December 2014.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Anthony THILLMANY, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mr Anthony THILLMANY, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder is present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 90,733 (ninety thousand seven hundred thirty three) shares of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 90,733 (ninety thousand seven hundred thirty three United States Dollars) to USD 90,735 (ninety thousand seven hundred thirty five United States Dollars) by the issue of 2 (two) new class S shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 70,000 (seventy thousand United States Dollars) to be allocated to the share premium account of the class S shares;

3. Subscription and payment by MCP-CMC III (Cayman) L.P. of the new class S shares and share premium under resolution 2 above by way of a contribution in cash amounting to USD 70,002 (seventy thousand two United States Dollars);

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of association; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 90,733 (ninety thousand seven hundred thirty three United States Dollars) to USD 90,735 (ninety thousand seven hundred thirty five United States Dollars) by the issue of 2 (two) new class S shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Class S Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 70,000 (seventy thousand United States Dollars) (the "Class S Share Premium") payable on the Class S Share Premium Account, the whole to be fully paid up through a contribution in cash amounting to USD 70,002 (seventy thousand two United States Dollars) (the "Contribution") to be made by its sole shareholder, being MCP-CMC III (Cayman) L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, established under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue, Grand Cayman KY-9005, Cayman Islands (the "Contributor").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Class S Shares together with the Class S Share Premium through the Contribution.

*Subscription - Payment*

The Contributor, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal declares to subscribe the New Class S Shares in the Company and to pay them up entirely together with the Class S Share Premium by the Contribution.

*Evidence of the contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the Company.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- MCP-CMC III (Cayman) L.P., holder of all the 90,735 (ninety thousand seven hundred thirty five) shares, divided in 15,725 (fifteen thousand seven hundred twenty five) ordinary shares, and 75,010 (seventy five thousand ten) redeemable shares, distributed in the following classes of shares: a) 15,003 (fifteen thousand three) class M shares, b) 15,002 (fifteen thousand two) class P shares, c) 15,002 (fifteen thousand two) class K shares, d) 15,000 (fifteen thousand) class T shares, and e) 15,003 (fifteen thousand three) class S shares.

The notary acts that the 90,735 (ninety thousand seven hundred thirty five) shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of resolutions above it is resolved to amend article 5 of the Company's current articles of association to read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The Company's share capital is fixed at USD 90,735 (ninety thousand, seven hundred and thirty five United States Dollars), represented by 90,735 (ninety thousand, seven hundred and thirty five) shares, in registered form, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, all subscribed and fully paid-up, consisting of: (i) 15,725 (fifteen thousand seven hundred twenty five) ordinary shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Ordinary Shares") and (ii) 75,010 (seventy five thousand ten) redeemable shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Redeemable Shares"), distributed in the following classes of shares: a) 15,003 (fifteen thousand three) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Class M Shares"), b) 15,002 (fifteen thousand two) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the "Class P Shares"), c) 15,002 (fifteen thousand two) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the "Class K Shares"), d) 15,000 (fifteen thousand) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the "Class T Shares") and e) 15,003 (fifteen thousand three) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the "Class S Shares").

The Class M Shares, the Class P Shares, the Class K Shares, the Class T Shares and the Class S Shares are collectively referred as the "Classes of Redeemable Shares", individually referred as a "Class of Redeemable Shares".

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by Law or the Articles for amendment of the Articles.”

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour d'avril,

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de «MCP III Investment S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 154.543, constituée par acte notarié en date du 6 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1828 du 7 septembre 2010 et modifié dernièrement par acte notarié en date du 13 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3793 du 9 décembre 2014.

La réunion est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne secrétaire Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'associé unique est présent ou représenté et le nombre d'actions détenues par lui apparaît sur la liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, signées par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 90.733 (quarante-vingt-dix mille sept cent trente-trois) parts sociales de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'associé déclare expressément avoir été dûment informé au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 90.733 USD (quarante-vingt-dix mille sept cent trente-trois dollars américains) à 90,735 USD (quarante-vingt-dix mille sept cent trente-cinq dollars américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de classe S de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 70.000 USD (soixante-dix mille dollars américains), payable sur le compte prime d'émission de la classe S de parts sociales;

3. Souscription et paiement par MCP-CMC III (Cayman) L.P. des nouvelles parts sociales de classe S visées à la résolution 2 ci-dessus par voie d'apport en numéraire d'un montant de 70.002 USD (soixante-dix mille deux dollars américains);

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification consécutive de l'article 5 des statuts; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 90.733 USD (quarante-vingt-dix mille sept cent trente-trois dollars américains) à 90.735 USD (quarante-vingt-dix mille sept cent trente-cinq dollars américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de classe S de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe S»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 70.000 USD (soixante-dix mille dollars américains) (la «Prime d'Emission de Classe S») payable sur le Compte Prime d'Emission de Classe S, la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 70.002 USD (soixante-dix mille deux dollars américains) (l'«Apport») devant être réalisé par son associé unique, MCP-CMC III (Cayman) L.P., un exempted limited partnership de droit des Îles Caymans, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, Grand Cayman KY-9005, Cayman Islands (l'«Apporteur»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales de Classe S et de la Prime d'Emission de Classe S au moyen de l'Apport.

*Souscription - Paiement*

L'Apporteur, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de Classe S de la Société et les libérer entièrement ensemble avec le versement de la Prime d'Emission de Classe S par l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport étant pleinement réalisé, l'actionnariat est désormais composé de:

- MCP-CMC III (Cayman) L.P., propriétaire des 90.735 (quarante-vingt-dix mille sept cent trente-cinq) parts sociales, divisées entre 15.725 (quinze mille sept cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires, et 75.010 (soixante-quinze mille dix) parts sociales rachetables, réparties entre les catégories de parts sociales suivantes: a) 15.003 (quinze mille trois) parts sociales de classe M, b) 15.002 (quinze mille deux) parts sociales de classe P, c) 15.002 (quinze mille deux) parts sociales de classe K, d) 15.000 (quinze mille) parts sociales de classe T, and e) 15.003 (quinze mille trois) parts sociales de classe S.

Le notaire établit que les 90.735 (quarante-vingt-dix mille sept cent trente-cinq) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts actuels de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à 90.735 USD (quatre-vingt-dix mille sept cent trente-cinq dollars américains), représentés par 90.735 (quatre-vingt-dix mille sept cent trente-cinq) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, consistant en: (i) 15.725 (quinze mille sept cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»), et (ii) 75.010 (soixante-quinze mille dix) parts sociales ra-

chetables d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Parts Sociales Rachetables») réparties dans les classes de parts sociales suivantes: a) 15.003 (quinze mille trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe M»), b) 15.002 (quinze mille deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe P»), c) 15.002 (quinze mille deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe K»), d) 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe T») et e) 15.003 (quinze mille trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe S»).

Les Parts Sociales de Classe M, les Parts Sociales de Classe P, les Parts Sociales de Classe K, les Parts Sociales de Classe T et les Parts Sociales de Classe S sont collectivement désignées par «Classes de Parts Sociales Rachetables», et individuellement par «Classe de Parts Sociales Rachetables».

Le montant du capital social de la Société peut-être augmenté ou réduit par la voie d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), adoptée dans les conditions requises par la Loi ou en matière de modification des Statuts.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27/04/2015. Relation: EAC/2015/9455. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07/05/2015.

Référence de publication: 2015068312/215.

(150078252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Nordson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 148.425.

—  
EXTRAIT

Par résolution de l'associé unique prise en date du 5 mai 2015, l'actionnaire unique de la Société a décidé:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Peter Gilchrist Lambert, né le 14 janvier 1960 à Lima (Pérou), résidant professionnellement au 9085, Waits Ferry Crossing, Johns Creek, Georgia 30097 (Etats-Unis d'Amérique), de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec date d'effet au 31 décembre 2014; et

- la nomination de Monsieur John Keane, né le 12 novembre, 1960, à Columbus, Ohio (USA) et résidant professionnellement au 28601, Clemens Road, Westlake, Ohio, 44145 (Etats-Unis d'Amérique), comme gérant de catégorie A de la société, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> mai 2015 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2015068342/19.

(150078176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Texas Instruments International Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 175.340.796,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.048.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of April.

Before US Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.917, here represented by Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on April 23, 2015.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The entity appearing, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The entity appearing is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “Texas Instruments International Holding Company S.à r.l.”, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.048 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 10<sup>th</sup>, 2008, published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations”, number 898, on April 11<sup>th</sup>, 2008. The Company’s articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 18<sup>th</sup>, 2013, published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations”, number 24, on January 3<sup>rd</sup>, 2014.

II. The Company’s share capital is set at one hundred and seventy million, three hundred and forty thousand, seven hundred and ninety-five US Dollars (USD 170,340,795.-) represented by one hundred and seventy million, three hundred and forty thousand, seven hundred and ninety-five (170,340,795) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to waive its right to convening notice. The Sole Shareholder considered itself as duly convened and declared having a perfect knowledge of the agenda, which was communicated in advance to it.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one US Dollar (USD 1.-), in order to raise it from its present amount of one hundred and seventy million, three hundred and forty thousand, seven hundred and ninety-five US Dollars (USD 170,340,795.-) to one hundred and seventy million, three hundred and forty thousand, seven hundred and ninety-six US Dollars (USD 170,340,796.-), by the creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the new share and to have it fully paid up pursuant to that certain contribution agreement dated April 30<sup>th</sup>, 2015, by a contribution in kind consisting of ten percent (10%) of the quotas held in Texas Instruments CZ, s.r.o., a company existing under the laws of the Czech Republic, having its registered seat at Prague 4, Nusle, Budova City Tower, Hvězdova 1716/2b, Postal Code 14078, Czech Republic, with Identification No.: 28511174, registered in the Commercial Register maintained with the Municipal Court in Prague under File No. C 146910, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of one hundred and six thousand US Dollars (USD 106,000.-) (the “Contribution in Kind”).

Proof of the Contribution in Kind’s existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a declaration from the board of managers of the Company, dated April 23, 2015; and
- a declaration from Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prenamed, dated April 23, 2015.

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prenamed, declared that:

- it is the sole full legal and beneficial owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;
- the Contribution in Kind is free from any pledge, charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights; and
- all formalities required for the formal transfer of the legal ownership of the Contribution in Kind are in course.

The excess amount of one hundred and five thousand, nine hundred and ninety-nine US Dollars (USD 105,999.-) of the Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company.

*Third resolution*

Pursuant to the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at one hundred and seventy million, three hundred and forty thousand, seven hundred and ninety-six US Dollars (USD 170,340,796.-) represented by one hundred and seventy million, three hundred and forty thousand, seven hundred and ninety-six (170,340,796) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the shareholders' register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.917, ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 avril 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (l'«Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Texas Instruments International Holding Company S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.048 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 mars 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 898, le 11 avril 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 18 novembre 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24, le 3 janvier 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-dix millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-quinze US Dollars (USD 170.340.795,-) représenté par cent soixante-dix millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-quinze (170.340.795) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. L'Associée Unique, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique a décidé de renoncer à son droit de convocation. L'Associée Unique se considère comme dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un US Dollar (USD 1,-), pour le porter de son montant actuel de cent soixante-dix millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-quinze US Dollars (USD 170.340.795,-) à cent soixante-dix millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-seize US Dollars (USD 170.340.796,-), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.



### *Souscription - Libération*

Sur ce, Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prénommée, par sa mandataire, a déclaré souscrire à la nouvelle part sociale et la libérer intégralement, conformément à un contrat d'apport daté du 30 avril 2015, par un apport en nature de dix pourcent (10%) des parts sociales détenues dans Texas Instruments CZ, s.r.o., une société existant selon les lois de la République Tchèque, ayant son siège social à Prague 4, Nusle, Budova City Tower, Hvězdova 1716/2b, Code Postal 14078, République Tchèque, ayant le numéro d'identification: 28511174, enregistrée auprès du registre de commerce municipal de Prague sous le numéro de dossier: C 146910, qui sont transférées et acceptées par la Société à leur valeur de marché de cent six mille US Dollars (USD 106.000,-) (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une déclaration du conseil de gérance de la Société, en date du 23 avril 2015; et
- une déclaration de Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prénommée, en date du 23 avril 2015.

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prénommée, a déclaré que:

- elle est la seule pleine propriétaire de l'Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement, conventionnellement et librement transmissibles;
- l'Apport en Nature est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers; et
- toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété juridique de l'Apport en Nature sont en cours.

Le montant excédentaire de cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf US Dollars (USD 105.999,-) de l'Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

### *Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à cent soixante-dix millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-seize US Dollars (USD 170.340.796,-) représenté par cent soixante-dix millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-seize (170.340.796) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

### *Quatrième résolution*

L'Associée Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout Gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 mai 2015. Relation: GAC/2015/3780. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 mai 2015.

Référence de publication: 2015068528/168.

(150078366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Northam CCPF II PropCo BTS (H) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 169.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015068343/10.

(150077998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Northam CCPF PropCo BTS (9) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 169.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015068344/10.

(150077977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Nouvelles Assurances - Société de Courtage, Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.  
R.C.S. Luxembourg B 96.640.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068345/9.

(150078289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Novator Biogas Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 114.696.

—  
EXTRAIT

Veillez noter le changement d'adresse pour le gérant suivant:

Monsieur Sigthor Sigmarsson ayant désormais pour adresse le 25 C boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.  
Luxembourg, le 07 mai 2015.

Référence de publication: 2015068346/12.

(150078125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Pelquiero S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 101.031.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 16 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 7 mai 2015.

Maître Marc LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2015068401/13.

(150078556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Nymanex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 138.601.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 26 février 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société Nymanex S.à r.l., dont le siège social à L-7526 Mersch, 14, Um Mierscherbiërg a été dénoncé en date du 2 octobre 2008, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 138.601.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, et liquidateur Maître Eglantine FLORI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 mars 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Eglantine FLORI

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015068347/18.

(150077649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Natinsys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 175.044.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068348/10.

(150078469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Brevan Howard Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.263.

---

*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2015*

Composition du Conseil d'Administration:

L'Assemblée a décidé de réélire Messieurs MEHMET Jev, EGAN Justin (nouvelle adresse: 2<sup>ème</sup> étage, Bâtiment E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2, Irlande), GUILLAUME Paul, LESPINARD Philippe et Madame McDERMOTT Tracey Elizabeth en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2015.

Au 15 avril 2015, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur MEHMET Jev
- Monsieur EGAN Justin (Président du Conseil d'Administration)
- Monsieur GUILLAUME Paul
- Monsieur LESPINARD Philippe
- Madame McDERMOTT Tracey Elizabeth

L'Assemblée a décidé de réélire KPMG AUDIT S.a.r.l. en tant que réviseur d'entreprises de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mai 2015.

BREVAN HOWARD INVESTMENT FUND

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2015069202/26.

(150078412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2015.

---

**Neutral Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 94.351.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 mai 2015.

Référence de publication: 2015068352/10.

(150077765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Nipi Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 190.544.

In the year two thousand and fifteen,  
on the twenty-third day of the month of April.

Before Us Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company NIPI Europe S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 190.544, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 22 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 6 November 2014 under number 3266 (hereafter the "Company"), which articles of association have never been amended since.

Mr Frédéric GERVAIS, lawyer, professionally residing in Luxembourg, takes the chair and declares that all shareholders of the Company are present or represented.

The Chairman appoints as Secretary Mr Antonio FERNANDES, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as Scrutineer Mrs Sophie ERK, employee, professionally residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet.

The attendance sheet as well as the proxies, having been signed *in varietur* by the proxies and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to act that:

I. According to the attendance sheet, the shareholders representing the full amount of the share capital of the Company, being thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100,-) each, are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Resolution to create an English language version of the articles of association of the Company, which shall prevail over the French language version in case of discrepancies;

2. Resolution to amend the article 6 of the articles of association of the Company, by inserting a paragraph 6 drafted as follows: "The shares of the Company are transferable subject to and without prejudice of any provision of any agreement, whether shareholders' agreement, joint venture agreement or other agreement, entered into by and between the shareholders of the Company and relating to the Company".

3. Resolution to create three classes of directors and to amend the article 9 of the articles of association of the Company accordingly;

4. Resolution to amend the process for convening and holding board meeting and for the quorums applicable to take resolutions at meetings of the Company and subsequent amendment of the article 10 of the articles of association of the Company;

5. Resolution to authorize the general meeting to appoint an external auditor (réviseur d'entreprises) and subsequent insertion of an article 15 in the articles of association of the Company;

6. Resolution to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand one hundred Euros (EUR 9,100) by the issue of ninety one (91) shares, having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares, with payment of a share premium of an amount of one million nine hundred ninety thousand nine hundred Euros (EUR 1,990,900.-);

7. Waiver of the preferential right of subscription of the existing holders of shares of the Company;

8. Subscription and payment of ninety one (91) shares, having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares, with payment of a share premium of an amount of one million nine hundred ninety thousand nine hundred Euros (EUR 1,990,900.-);

9. Resolution to approve a report of the board of directors of the Company dated 22 April 2015 on the proposed creation of an authorised capital within the Company and on the proposed cancellation of the preferential subscription rights of the holders of the shares of the Company;

10. Resolution to create the authorised capital of the Company so as to set it at the amount of forty nine six hundred Euros (EUR 49.600.-), including the currently issued and subscribed share capital of the Company, represented by four hundred ninety six (496) shares having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each and authorisation to be granted to the board of directors to remove or limit the preferential subscription right of the holders of shares of the Company;

11. Resolution to fully restate the articles of association of the Company, reflecting the above resolutions;

12. Resolution to set at five (5) the number of members of the board of directors of the Company, composed of three (3) Class A directors, one (1) Class B director and one (1) Class C director;

13. Appointment of one Class B director and of one Class C director of the Company;

14. Miscellaneous.

III. Then, the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolves to create an English language version of the articles of association of the Company, so that (i) the articles of association of the Company will from now on be composed of an English version followed by a French version and (ii) in case of discrepancy between the English version and the French version, the English version of the articles of association of the Company will prevail.

#### *Second resolution*

The general meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company by inserting a paragraph 6 which shall be drafted as follows:

“The shares of the Company are transferable subject to and without prejudice of any provision of any agreement, whether shareholders’ agreement, joint venture agreement or other agreement, entered into by and between the shareholders of the Company and relating to the Company”.

#### *Third resolution*

The general meeting resolves that the board of directors of the Company shall be composed of at least four (4) directors and resolves that the general meeting will be entitled to create three (3) classes of directors within the board of directors of the Company, being designated Class A directors, Class B directors and Class C directors and to amend article 9 of the articles of association of the Company accordingly, which will from now on be drafted as follows:

“ **Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of four members at least, who need not to be shareholders of the Company. Nevertheless, when the Company has only one single shareholder or when, at a general meeting of the shareholders, it is stated that it has only one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member until the next ordinary general meeting stating the existence of more than one shareholder.

The directors are appointed by the general meeting of shareholders which sets their number, their remuneration and the duration of their office. The general meeting may further determine directors of different classes A, B and/or C. the directors are appointed for a duration which shall not exceed six (6) years, until their successors are appointed.

Directors are elected at the majority of votes of shareholders present or represented.

Any director may be dismissed with or without cause at any time by resolution of the shareholders general meeting.

In case of vacancy of any position as director as a result of the death, retirement or otherwise, such vacancy may be temporarily remedied until the next general meeting, under the terms set forth by the Law.”

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolves to amend the process for convening and holding meetings of the board of directors of the Company as well as the quorums applicable to take resolutions at meetings of the board of directors of the Company, and to amend article 10 of the articles of association of the Company accordingly, which will from now on be drafted as follows:

“ **Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of general meetings of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any director, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all general meetings of the shareholders and all meetings of the board of directors; in his absence the general meeting or the board of directors’ meeting may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors at least five (5) business days before the date of the meeting, except in cases of urgency, which nature and motivations will be specified in the convening notice.

The notice may be waived by each director's consent in writing or by cable, fax, telefax or any other similar mean of communication. No special convening notice will be required for meeting of the board of directors held at a place and time determined pursuant to resolution previously adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing or by cable, fax, telefax.

A director may represent several of its colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by visioconference or by other similar means of communication enabling its identification. These means shall comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting and its continued deliberations. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Any meeting of the board regularly convened as above indicated may be validly held only if four (4) directors, including (in case of appointment of directors of certain classes as members of the board of directors) at least two Class A directors, one Class B director and one Class C director.

If at least two Class A directors do not participate to such meeting in person at the latest thirty minutes after the time specified for the meeting of the board of directors in order to constitute the attendance quorum, such meeting of the board of directors will be adjourned at seven (7) business days at same place and time. If, at the adjourned board meeting an attendance quorum is not met within thirty (30) minutes following the time specified for the meeting, the board of directors will validly act only if at least half of the directors (of any Class) is present or represented at the board meeting and resolutions will be taken at a majority of directors (of any class) present or represented at such meeting. Subject to and without prejudice to any agreement, whether shareholders' agreement, joint venture agreement or other agreement, entered into by and between the shareholders of the Company and relating to the Company, all decisions of the board of directors shall be made by a majority vote and, in case of tied vote, any class A director will have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, letter, e-mail or telefax or by any other similar mean of communication, as the case may be to be confirmed by letter, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution".

#### *Fifth resolution*

The general meeting resolves to insert in the articles of association, under title V "Supervision of the Company", an article 15 as follows:

" **Art. 15.** The general meeting of the shareholders of the Company may resolve to appoint and entrust the audit of the annual accounts of the Company to an external auditor, registered in the list of the "réviseurs d'entreprises", in which case it will not be necessary to appoint any internal auditor."

#### *Sixth resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand one hundred Euros (EUR 9,100.-) so as to bring it from its current amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred ten (310) shares having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, to the amount of forty thousand one hundred Euros (EUR 40,100.-) by the issue of ninety-one (91) shares, having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares, with payment of a share premium of an amount of one million nine hundred ninety thousand nine hundred Euros (EUR 1,990,900.-).

#### *Seventh resolution*

The existing holders of the shares of the Company resolve to waive their preferential right of subscription relating to the issuance of the new shares.

#### *Subscription and payment*

1. There appeared Mr Paolo BODO, residing in Apartment 3708, Hampton Courts, Gateway Apartments, Harbour City, Tsimshatsui, Kowloon, Hong Kong, with Italian passport number YA0198010, represented by Mr. Frédéric Gervais, prenamed, by virtue of a power of attorney dated 21 April 2015,

which proxy, after been signed "ne varietur" by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing person declared subscribing to sixty-two (62) newly issued shares of the Company with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, and to make payment in full (i) for sixty-two (62) new shares of an amount in respect of the nominal value of the shares of six thousand two hundred Euros (EUR 6,200.-), with (ii) the full payment of a share premium amounting to nine hundred ninety-three thousand eight hundred Euros (EUR 993,800.-) by a contribution in cash amounting to one million Euros (EUR 1,000,000.-).

In consideration for the payment in cash of the aggregate value of one million Euros (EUR 1,000,000.-), the Company therefore accepted the subscription of sixty-two (62) newly issued shares of the Company by Mr. Paolo Bodo.

2. There appeared the company Parsons Down Products LLC, a company incorporated in the United States of America, having its registered office at Suite 300, 4, International Drive, Rye Brook, New York 10573, United States of America, represented by Mr Frédéric Gervais, prenamed,

by virtue of a power of attorney dated 14 April 2015,

which proxy, after been signed “ne varietur” by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing person declared subscribing to twenty-nine (29) newly issued shares of the Company with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, and to make payment in full (i) for twenty-nine (29) new shares of an amount in respect of the nominal value of the shares of two thousand nine hundred Euros (EUR 2,900.-), with (ii) the full payment of a share premium amounting to nine hundred ninety seven thousand one hundred Euros (EUR 997,100.-) by a contribution in cash amounting to one million Euros (EUR 1,000,000.-).

In consideration for the payment in cash of the aggregate value of one million Euros (EUR 1,000,000.-), the Company therefore accepted the subscription of twenty-nine (29) newly issued shares of the Company by Parsons Down Products LLC.

Evidence of the above cash payments has been given to the undersigned notary by a bank certificate and the undersigned notary formally acknowledges the availability to the Company of the aggregate amount of two million Euros (EUR 2,000,000.-).

#### *Eighth resolution*

The general meeting resolves to approve the report of the board of directors of the Company dated 22 April 2015 concerning the proposed creation of an authorised capital and the cancellation of the preferred subscription right of the holders of the shares of the Company, prepared by the board of directors of the Company in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Board's Special Report").

#### *Ninth resolution*

The general meeting resolves, after consideration of the Board's Special Report to create an authorised capital and to set it at the amount of forty-nine thousand six hundred Euros (EUR 49,600.-), including the currently issued share capital of the Company, represented by four hundred ninety-six (496) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, and to authorise the board of directors, during a period ending five (5) years after the date of publication of the present general meeting of shareholders, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, by the issuing of ninety five (95) new shares, with or without a share premium, against payment in cash; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the holders of the shares of the Company in case of issue of shares against payment in cash, and the general meeting resolves to amend the article 5 of the articles of association of the Company accordingly.

#### *Tenth resolution*

The general meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company including by inserting the amendments resolved under the above resolutions without however amending its current corporate purpose, which articles of association shall henceforth be read as follows:

#### **A. Name, Duration, Corporate object, Registered office**

**Art. 1.** There exists hereby a public limited liability company (société anonyme) under the denomination of “NIPI EUROPE S.A.” (the Company).

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 3.** The object of Company is the taking of participating interests in whatsoever form in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, of securities of any kind and to realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may guarantee, borrow and grant any assistance to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest or to the companies belonging to the same group of companies as the Company.

The Company will have all necessary powers to accomplish and for the development of its corporate object, in the framework of the activities allowed to a “Société de Participation Financière”.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In case the board of directors would estimate that extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the board of directors may provisionally transfer the register office abroad until such abnormal circumstances cease; Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at forty thousand one hundred Euros (EUR 40,100.-) represented by four hundred one (401) ordinary shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The authorised share capital of the Company (including the subscribed share capital) is set at forty-nine thousand six hundred Euros (EUR 49,600.-) represented by four hundred ninety-six (496) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The board of directors is authorized during a period expiring five (5) years after the date of publication of the deed of the general meeting of the shareholders of the Company dated 23 April 2015 to increase, in one or several times the subscribed capital of the Company, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash, with or without share premium as the board of directors may from time to time determine, at dates and places of the issue(s) to be determined by the board of directors, under terms and conditions of subscription and payment of the newly issued shares determined by the board of directors and with the possibility to cancel or limit the preferential right of the existing shareholders of the Company to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, the article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such increase and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The share capital may further be increased or decreased by resolution of the general meeting of the shareholders resolving as for the amendment of the articles of association.

The Company may, at terms and conditions provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), repurchase its own shares.

**Art. 6.** The shares of the company may be in registered or in bearer form, or partly nominative and for part in bearer form, at the option of the shareholders, unless any contrary provision of the law.

A register of registered shares is held at the registered office of the Company, being consultable by any shareholder, and which shall contain the information provided for under article 39 of the Law. The ownership of registered shares is established by a registration on said register. Certificates stating such registrations in the register will be delivered, signed by two directors or, if the Company has only one director, by this one.

The bearer share is signed by two directors or, if the Company has only one director, by this one. The signature may be handwritten, in facsimile or affixed by means of a stamp.

Nevertheless one of the signatures may be affixed by a person entitled for that purpose by the board of directors. In that case, it shall be handwritten. A certified copy of the deed granting such power to a person not member of the board of directors will be filed in advance in accordance with article 9, §§1 and 2. of the Law.

The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.

The Company will recognize only one holder per share; if the ownership of the share is undivided, dismembered or litigious, persons claiming a right on such share shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company will be entitled to suspend the exercise of any rights attached to such share until one single person has been designated as being its owner.

The shares of the Company are transferable subject to and without prejudice of any provision of any agreement, whether shareholders' agreement, joint venture agreement or other agreement, entered into by and between the shareholders of the Company and relating to the Company.



### III. General meeting of Shareholders -Decisions of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company. When the Company has only one shareholder, it exercises all powers of the general meeting.

The general meeting is convened by the board of directors. It may be convened upon request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

**Art. 8.** The ordinary general meeting of the shareholders will be held in Luxembourg, at the Company's registered office or at any other place in Luxembourg set forth in the convening notice, on the first Monday of the month of May of each year at 3 p.m. If that day is a legal holiday, the ordinary general meeting will be held on the next following business day.

Other shareholders' meetings may be held at times and places specified in the convening notices.

Quorums and delays required by Law shall regulate convening notices and the conduct of meetings of the shareholders of the Company, as far as not otherwise stipulated in these articles of associations.

Each share entitles to one vote. Any shareholder may participate to general meetings of shareholders by appointing another person as his proxy in writing by fax or telefax.

As far as not otherwise provided for by the Law or in these articles of association, resolutions of the shareholders meeting duly convening will be taken at the simple majority of votes of shareholders present or represented.

The board of directors may determine any other condition to be fulfilled by the shareholders to take part at any shareholders' meeting.

If all shareholders are present or represented at a shareholders' meeting, and they declare that they have knowledge of the agenda, the meeting may be held without prior convening notice.

Resolutions taken at a general meeting are registered in minutes signed by the members of the board of the meeting and by shareholders who so request. If the company has only one shareholder, its resolutions are also registered in written minutes.

Any shareholder may participate at a shareholders' general meeting by visioconference or by means of communication enabling its identification. These means shall comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting and its continued deliberations. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### IV. Board of Directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of four members at least, who need not to be shareholders of the Company. Nevertheless, when the Company has only one single shareholder or when, at a general meeting of the shareholders, it is stated that it has only one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member until the next ordinary general meeting stating the existence of more than one shareholder.

The directors are appointed by the general meeting of shareholders which sets their number, their remuneration and the duration of their office. The general meeting may further determine directors of different classes A, B and/or C. the directors are appointed for a duration which shall not exceed six (6) years, until their successors are appointed.

Directors are elected at the majority of votes of shareholders present or represented.

Any director may be dismissed with or without cause at any time by resolution of the shareholders general meeting.

In case of vacancy of any position as director as a result of the death, retirement or otherwise, such vacancy may be temporarily remedied until the next general meeting, under the terms set forth by the Law.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of general meetings of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any director, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all general meetings of the shareholders and all meetings of the board of directors; in his absence the general meeting or the board of directors' meeting may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors at least five (5) business days before the date of the meeting, except in cases of urgency, which nature and motivations will be specified in the convening notice.

The notice may be waived by each director's consent in writing or by cable, fax, telefax or any other similar mean of communication. No special convening notice will be required for meeting of the board of directors held at a place and time determined pursuant to resolution previously adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing or by cable, fax, telefax.

A director may represent several of its colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by visioconference or by other similar means of communication enabling its identification. These means shall comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting and its continued deliberations. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Any meeting of the board regularly convened as above indicated may be validly held only if four (4) directors, including (in case of appointment of directors of certain classes as members of the board of directors) at least two Class A directors, one Class B director and one Class C director.

If at least two Class A directors do not participate to such meeting in person at the latest thirty minutes after the time specified for the meeting of the board of directors in order to constitute the attendance quorum, such meeting of the board of directors will be adjourned at seven (7) business days at same place and time. If, at the adjourned board meeting an attendance quorum is not met within thirty (30) minutes following the time specified for the meeting, the board of directors will validly act only if at least half of the directors (of any Class) is present or represented at the board meeting and resolutions will be taken at a majority of directors (of any class) present or represented at such meeting. Subject to and without prejudice to any agreement, whether shareholders' agreement, joint venture agreement or other agreement, entered into by and between the shareholders of the Company and relating to the Company, all decisions of the board of directors shall be made by a majority vote and, in case of tied vote, any class A director will have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, letter, e-mail or telefax or by any other similar mean of communication, as the case may be to be confirmed by letter, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. When the board is composed of only one director, this one will sign.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

When the company has only one director, it exercises all powers of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company, in accordance with article 60 of the Law, to any director, officer, manager or other agents, shareholders or not, acting alone or jointly. Their appointment, dismissal and powers are resolved by the board of directors. The delegation to a member of the board of directors requires that the board provides annual information to the general meeting as to the remuneration and advantages whatsoever granted to the delegate.

The company may also confer special mandates by private or notarized power of attorney.

**Art. 13.** The Company will be bound by joint signature of any two (2) directors or by the single signature of any person (s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. When the board is composed of only one director, the company will be bound by its sole signature.

## V. Supervision of the Company

**Art. 14.** The operation of the Company will be supervised by one (1) or several internal auditors (commissaires aux comptes) who need not be shareholder. The general meeting of the shareholders shall appoint the internal auditors et determine their number, their remuneration and the duration of their office which shall not exceed six (6) years.

**Art. 15.** The general meeting of the shareholders of the Company may resolve to appoint and entrust the audit of the annual accounts of the Company to an external auditor, registered in the list of the "réviseurs d'entreprises", in which case it will not be necessary to appoint any internal auditor.

## VI. Financial year - Annual accounts

**Art. 16.** The financial year shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 17.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon proposal of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

## VII. Liquidation

**Art. 18.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators (either individuals or entities) appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration.

## VIII. Modification of the articles of association

**Art. 19.** The present articles of association shall be amended par a general meeting of the shareholders resolving at quorum and majority conditions set forth by article 67-1 of the Law.

## IX. Final provisions - Applicable law

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the provisions of the Law.

### *Eleventh resolution*

The general meeting resolves to set at five (5) the number of members of the board of directors of the Company, composed of three (3) Class A directors, one (1) class B director and one (1) class C director;

### *Twelfth Resolution*

The general meeting resolves to appoint:

- Mr Paolo BODO, born in Biella (Italy) on October 10, 1941, residing in Apartment 3708, Hampton Courts, Gateway Apartments, Harbour City, Tsimshatsui, Kowloon, Hong Kong, with Italian passport number YA0198010, as Class B director of the Company and

- Mr Arick Shaw RYNEARSON, born in Minnesota (U.S.A.) on January 19, 1969, professionally residing in Suite 300, 4, International Drive, Rye Brook, New York 10573, United States of America, United States of America passport n° 466045876 as Class C director of the Company,

until the end of the general meeting having for purpose to approve the accounts of the Company for the year ending on 31 December 2018 and the general meeting confirms the appointment of Mr Alexis De Bernardi, of Mrs Sophie Erk and of Mrs Mariagrazia Rinaldi as director of the Company, being Class A directors.

### *Thirteenth resolution*

The general meeting resolves to grant power of attorney to any director of the Company, with single signatory power and full power of substitution, to implement the above resolutions, to update the shareholders' register of the Company, and generally to do whatever may be necessary or desirable to implement the above resolutions.

### *Costs - Evaluation*

Any expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever as a result of this deed which shall be charged to the Company are estimated at approximately three thousand euro.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us the notary this original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze,  
le vingt-trois avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NIPI Europe S.A., un société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, dont le siège social est à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et numéro 190.544, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 22 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 6 novembre 2014 sous le numéro 3266 (ci-après la «Société»), lesquels statuts n'ont pas été modifiés.

Maître Férédic GERVAIS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, assume la présidence et déclare que tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale désigne comme scrutatrice Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence.

La liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'une convocation préalable soit nécessaire.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de créer une version anglaise des statuts de la Société, qui prévaudront sur la version française en cas de divergences;

2. Décision de modifier l'article 6 des statuts de la Société, par l'insertion d'un paragraphe 6 rédigé comme suit: «Les actions de la Société sont cessibles sous réserve et sans préjudice de toute disposition de tout contrat, que ce soit un pacte d'actionnaires, une joint-venture ou tout contrat, conclu entre les actionnaires de la Société relativement à la Société»;

3. Décision de créer trois classes d'administrateurs et de modifier l'article 9 des statuts de la Société en conséquence;

4. Décision de modifier le processus de convocation et de tenue des réunions de conseil d'administration et des quorums applicables à la prise de décisions aux réunions du conseil d'administration de la Société et modification subséquente de l'article 10 des statuts de la Société;

5. Décision d'autoriser la nomination par l'assemblée générale d'un auditeur externe (réviseur d'entreprises) et insertion subséquente d'un article 15 dans les statuts de la Société;

6. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille cent Euros (EUR 9.100) par l'émission de quatre vingt onze (91) actions d'une valeur nominal de cent Euros (EUR 100,-) chacune et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec d'une prime d'émission d'un montant de un million neuf cent quatre vingt dix mille neuf cent Euros (EUR 1.990.900,-);

7. Renonciation au droit préférentiel de souscription des détenteurs existants des actions de la Société;

8. Souscription et paiement de quatre vingt onze (91) actions d'une valeur nominal de cent Euros (EUR 100,-) chacune et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, et paiement d'une prime d'émission d'un montant de un million neuf cent quatre vingt dix mille neuf cent Euros (EUR 1.990.000,-);

9. Décision d'approuver le rapport du conseil d'administration de la Société du 22 avril 2015 concernant la proposition de création d'un capital autorisé de la Société et la suppression du droit de souscription préférentielle des détenteurs des actions de la Société;

10. Décision de créer un capital autorisé de la Société et de le fixer à un montant de quarante neuf mille six cent Euros (EUR 49,600,-), incluant le capital social actuellement émis de la Société, représenté par quatre cent quatre vingt-seize (496) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune autorisation au conseil d'administration de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentielle des détenteurs des actions de la Société;

11. Décision de refondre intégralement les statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus;

12. Décision de fixer à cinq (5) le nombre des membres du conseil d'administration de la Société, composé de trois (3) administrateurs de Classe A, un (1) administrateur de Classe B et un (1) administrateur de Classe C;

13. Nomination d'un administrateur de Classe B et d'un administrateur de Classe C;

14. Divers.

III. L'assemblée générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de créer une version anglaise des statuts de la Société, de telle sorte que (i) les statuts de la Société seront désormais composés d'une version anglaise suivie par une version française et (ii) en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise des statuts de la Société prévaudra.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société par l'insertion d'un paragraphe 6 qui sera rédigé comme suit:

«Les actions de la Société sont cessibles sous réserve et sans préjudice de toute disposition de tout contrat, que ce soit un pacte d'actionnaires, une joint-venture ou tout contrat, conclu entre les actionnaires de la Société relativement à la Société».

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration de la Société devra être composé de quatre (4) administrateurs au moins, et décide que l'assemblée générale pourra créer trois (3) classes d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la Société, étant désignés administrateurs de Classe A, administrateurs de Classe B et administrateurs de Classe C et de modifier en conséquence l'article 9 des statuts de la Société, qui prendra désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. L'assemblée générale peut également déterminer des administrateurs de différentes classes A, B et/ou C. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi».

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le processus de convocation et de tenue des réunions du conseil d'administration de la Société ainsi que les quorums applicables à la prise de décisions lors des réunions du conseil d'administration de la Société, et de modifier en conséquence l'article 10 des statuts de la Société, qui prendra désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou d'un administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Une réunion du conseil d'administration valablement convoquée comme indiqué ci-dessus, ne peut valablement se tenir que si quatre (4) administrateurs, incluant (en cas de nomination d'administrateurs de classe en qualité de membres du conseil d'administration) au moins deux administrateurs de Classe A, un administrateur de Classe B et un Administrateur de Classe C.

Si au moins deux administrateurs de Classe A ne participent pas à la réunion en personne dans un délai de trente minutes après l'heure spécifiée pour la réunion du conseil d'administration afin de constituer le quorum de présence, cette réunion du conseil d'administration sera ajournée à sept (7) jours ouvrables aux mêmes heure et lieu. Si, lors de la réunion du conseil d'administration ajournée un quorum de présence incluant la présence des administrateurs de Classe prévue au paragraphe précédent ci-dessus n'est pas atteint dans les trente (30) minutes suivant l'heure précisée pour la réunion, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs (de quelconque Classe) est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs (de quelconque Classe) présents ou représentés à cette réunion. Sous réserve et sans préjudice de tout

contrat, pacte d'actionnaires, contrat de joint venture ou autre contrat, conclu entre et par les actionnaires de la Société relativement à la Société, toute décision du conseil d'administration devra être prise par un vote majoritaire, et en cas de partage des voix, tout administrateur de Classe A aura voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue».

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'insérer dans les statuts, sous le titre V «Surveillance de la Société», un article 15 rédigé comme suit:

« **Art. 15.** L'assemblée générale des actionnaires peut décider de désigner et de confier l'audit des comptes annuels de la Société à un auditeur externe, inscrit sur la liste des réviseurs d'entreprises, auquel cas il ne sera pas nécessaire de désigner de commissaire(s) aux comptes».

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille cent Euros (EUR 9.100.-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune à un montant de quarante mille cent Euros (EUR 40.100,-) par l'émission de quatre-vingt-onze (91) actions d'une valeur nominal de cent Euros (EUR 100.-) chacune et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, ainsi que par le paiement d'une prime d'émission d'un montant de un million neuf cent quatre-vingt dix mille neuf cent Euros (EUR 1.990.900,-).

#### *Septième résolution*

Les détenteurs existants des actions de la Société décident de renoncer au droit préférentiel de souscription relatif à l'émission des nouvelles actions.

#### *Souscription et paiement*

1. A comparu Monsieur Paolo Bodo, demeurant à Apartment 3708, Hampton Courts, Gateway Apartments, Harbour City, Tsimshatsui, Kowloon, Hong Kong, avec passeport italien numéro YA0198010,

représenté par Maître Frédéric Gervais, préqualifié, en vertu d'une procuration datée du 21 avril 2015,

laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par tous les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire soixante-deux (62) actions de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de neuf cent quatre-vingt-treize mille huit cents Euros (EUR 993.800,-) et de procéder au paiement intégral de (i) soixante-deux (62) nouvelles actions d'un montant fonction de la valeur nominale des actions de six mille deux cents Euros (EUR 6,200,-) et (ii) de procéder au paiement intégral de la prime d'émission afférente relative aux soixante-deux (62) actions nouvellement émises par paiement en numéraire d'un montant d'un million d'euros (EUR 1000.000,-).

En considération du paiement en numéraire de la valeur totale d'un million Euros (EUR 1.000.000,-), la Société accepte la Souscription de soixante-deux (62) actions nouvellement émises par Monsieur Paolo Bodo.

2. A comparu la société Parsons Down Products LLC, une société constituée aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Suite 300, 4, International Drive, Rye Brook, New York 10573, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Maître Frédéric Gervais, préqualifié,

en vertu d'une procuration datée du 14 avril 2015,

laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par tous les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire vingt-neuf (29) actions de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cent Euros (EUR 997.100,-) et (i) de procéder au paiement intégral de vingt-neuf (29) nouvelles actions d'un montant fonction de la valeur nominale des actions de deux mille neuf cents Euros (EUR 2.900,-) et (ii) de procéder au paiement intégral de la prime d'émission afférente relative aux vingt-neuf (29) actions nouvellement émises par paiement en numéraire d'un montant de neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cent Euros (EUR 997.100,-).

En considération du paiement en numéraire de la valeur totale d'un million Euros (EUR 1.000.000,-), la Société accepte la Souscription de vingt-neuf (29) actions nouvellement émises par la société Parsons Down Products LLC.

La preuve des paiements mentionnés ci-dessus a été apportée au notaire soussigné par un certificat bancaire et le notaire soussigné confirme la disponibilité au profit de la Société du montant total de deux millions Euros (EUR 2.000.000,-).

### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du conseil d'administration de la Société du 22 avril 2015 concernant la proposition de création du capital autorisé de la Société et la suppression du droit de souscription préférentielle des détenteurs des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article 32-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (le «Rapport Spécial»).

### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide, après revue du Rapport Spécial du Conseil d'administration de créer un capital autorisé et de le fixer à un montant de quarante-neuf mille six cents Euros (EUR 49.600,-), incluant le capital social actuellement émis de la Société, représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et d'autoriser le conseil d'administration durant une période s'achevant cinq (5) ans après la date de publication de la présente assemblée générale à (i) procéder à toute augmentation du capital souscrit, en une ou plusieurs tranches, par l'émission de quatre vingt quinze (95) nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en espèces; (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter les droits de souscription préférentiels des détenteurs d'actions de la Société en cas d'émission d'actions contre paiement numéraire, et l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société en conséquence.

### *Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de refondre intégralement les statuts de la Société, y inclus par l'insertion des modifications décidées dans les résolutions ci-dessus, sans pour autant modifier son objet social actuel, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

## **I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe par les présentes une société anonyme, sous la dénomination de «NIPI EUROPE S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quarante mille cent Euros (40.100,- EUR) représenté par quatre cent une (401) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société (y inclus le capital souscrit) est fixé à quarante-neuf mille six cents Euros.- (EUR 49.600,-), représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) actions ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé pendant une période expirant cinq (5) années après la date de publication de l'acte portant la présente assemblée générale des actionnaires de la Société datée du 23 avril 2015 à augmenter, en une ou plusieurs tranches le capital souscrit de la Société, dans les limites du capital autorisé. Cette augmentation de capital peut être souscrite et émise contre apport en numéraire, avec ou sans prime d'émission que le conseil d'administration peut déterminer, aux lieux et dates de l'émission ou des émissions successives à déterminer par le conseil d'administration, aux termes et conditions de souscription et de libération des actions nouvellement émises déterminées par le conseil d'administration, et avec possibilité de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscrire aux actions nouvellement émises des actionnaires existants de la Société. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou agent de la Société

ou à toute autre personne autorisée, le soin d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie d'une telle augmentation de capital.

A chaque fois que le conseil d'administration agira pour rendre effective une augmentation de capital, telle qu'autorisée dans le cadre du capital autorisé, l'article 5 des dispositions des statuts devra être modifié pour refléter le résultat de cette augmentation et le conseil d'administration devra prendre ou autoriser toute personne à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et la publication de cette modification des statuts.

Le capital social peut également être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les actions de la Société sont cessibles sous réserve et sans préjudice de toute disposition de tout contrat, que ce soit un pacte d'actionnaires, une joint-venture ou tout contrat conclu entre les actionnaires de la Société relativement à la Société.

### III. Assemblées générales des Actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.



Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. L'assemblée générale peut également déterminer des administrateurs de différentes classes A, B et/ou C. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou d'un administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Une réunion du conseil d'administration valablement convoquée comme indiqué ci-dessus, ne peut valablement se tenir que si quatre (4) administrateurs, incluant (en cas de nomination d'administrateurs de classe en qualité de membres du conseil d'administration) au moins deux administrateurs de Classe A, un administrateur de Classe B et un Administrateur de Classe C.

Si au moins deux administrateurs de Classe A ne participent pas à la réunion en personne dans un délai de trente minutes après l'heure spécifiée pour la réunion du conseil d'administration afin de constituer le quorum de présence, cette réunion du conseil d'administration sera ajournée à sept (7) jours ouvrables aux mêmes heure et lieu. Si, lors de la réunion du conseil d'administration ajournée un quorum de présence incluant la présence des administrateurs de Classe prévue au paragraphe précédent ci-dessus n'est pas atteint dans les trente (30) minutes suivant l'heure précisée pour la réunion, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs (de quelconque Classe) est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs (de quelconque Classe) présents ou représentés à cette réunion. Sous réserve et sans préjudice de tout contrat, pacte d'actionnaires, contrat de joint venture ou autre contrat, conclu entre et par les actionnaires de la Société

relativement à la Société, toute décision du conseil d'administration devra être prise par un vote majoritaire, et en cas de partage des voix, tout administrateur de Classe A aura voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

**Art. 15.** L'assemblée générale des actionnaires peut décider de désigner et de confier l'audit des comptes annuels de la Société à un auditeur externe, inscrit sur la liste des réviseurs d'entreprises, auquel cas il ne sera pas nécessaire de désigner de commissaire(s) aux comptes.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 16.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 19.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 20.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Onzième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer à cinq (5) le nombre de membres du conseil d'administration de la Société, composé de trois (3) administrateurs de Classe A, un (1) administrateur de Classe B et un (1) administrateur de Classe C.

*Douzième résolution*

L'assemblée Générale décide de nommer:

- Monsieur Paolo BODO, demeurant à Apartment 3708, Hampton Courts, Gateway Apartments, Harbour City, Tsims-hatsui, Kowloon, Hong Kong, avec Passeport italien numéro YA0198010, comme administrateur de Classe B de la Société et

- Monsieur Arick Shaw RYNEARSON, né au Minnesota (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1969, demeurant professionnellement à Suite 300, 4, International Drive, Rye Brook, New York 10573, Etats-Unis d'Amérique, détenteur d'un passeport des Etats-Unis d'Amérique n°466045876, comme administrateur de Classe C de la Société,

jusqu'à la fin de l'assemblée générale ayant pour objet d'approuver les comptes de la Société pour l'année s'achevant au 31 décembre 2018 et l'assemblée générale confirme la nomination de Monsieur Alexis de Bernardi, de Madame Sophie Erk et de Madame Mariagrazia Rinaldi en qualité d'administrateurs de la Société, qualifiés d'administrateurs de Classe A.

*Treizième résolution*

L'assemblée Générale décide de donner procuration à tout administrateur de la Société, avec pouvoir de signature unique et pouvoir de substitution, pour transposer les résolutions ci-dessus, mettre à jour le registre d'actionnaires de la Société et en général de faire tout ce qui est nécessaire ou utile à la transposition des résolutions ci-dessus.

*Frais - Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: F. GERVAIS, A. FERNANDES, S. ERK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 avril 2015. Relation: EAC/2015/9614. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015068354/840.

(150077836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Perus 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.423.

---

- Mme. Laurie Domecq, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 24 avril 2015.

- Le nouveau mandat de Mme. Laurie Domecq prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015068406/14.

(150078269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Nomad Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 137.388.

---

L'an deux mil quinze, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOMAD VENTURES S.A., avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 137.388, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler de résidence à Luxem-

bourg en date du 6 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 983 du 22 avril 2008 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, précité, en date du 18 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1126 du 26 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Leendert Bevelander, manager, demeurant professionnellement au 6, route de Trèves, L - 2633 Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Leendert Bevelander, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de l'adresse du siège social de la Société de L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny au EBBC Building B, 6, route de Trèves, L - 2633 Senningerberg, les deux au Grand-Duché de Luxembourg;

2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société en vue de refléter le changement d'adresse du siège social et adoption d'une version anglaise des statuts.

3. Ratification de la ré-élection de Monsieur Sükrü Evrengün en qualité d'administrateur de la Société pour une nouvelle période de 6 ans, avec effet au 26 mars 2014.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants, les membres du bureau et le notaire aux fins d'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 310 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, Grand-Duché de Luxembourg au EBBC Building B, 6, route de Trèves, L - 2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution:*

A la suite de la résolution qui précède, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> alinéa 2.** "Le siège social est établi dans la commune de Niederanven."

L'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une version anglaise des statuts de la Société qui prévaudra en cas de divergence avec le texte français.

Le texte de la version anglaise est repris intégralement dans la version anglaise des présentes.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide de ratifier la décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 mars 2014 dont extrait publié au Mémorial C numéro 1811 du 11 juillet 2014 quant à la composition du conseil d'administration de la Société et de préciser que le mandat d'administrateur de Monsieur Sükrü Evrengün prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

### Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of April.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NOMAD VENTURES S.A., a company limited by shares having its registered office in L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 137388 incorporated by deed of notary Emile Schlessler residing in Luxembourg on 6 March 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 983 of 22 April 2008 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have been amended by deed of notary Emile Schlessler, prenamed on 18 February 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1126 of 26 May 2011.

The meeting is presided by Mr. Leendert Bevelander, manager, with professional residence at 6, route de Trèves, L - 2633 Senningerberg,

who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, clerk de notaire, with professional residence in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Leendert Bevelander.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. The change of the registered address of the Company from 26, rue Louvigny, L-1946, Luxembourg to EBBC Building B, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, both in the Grand Duchy of Luxembourg.

2. The change of the Articles of Association of the Company, to reflect the change of the registered address in Article 1 and to add an English translation to the French text of the Articles.

3. Ratification of the re-appointment of Mr. Sükrü Evrengün as Director of the Company for a period of 6 years as of the 26<sup>th</sup> of March 2014.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders initialled "ne varietur" by the appearing parties, the members of the board of the meeting and the notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting i.e. 310 shares and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of the shareholders decides to transfer the address of the Company registered office from L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, Grand-Duchy of Luxembourg to EBBC Building B, 6, route de Trèves, L - 2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting of the shareholders decides to amend the second paragraph of article 1<sup>st</sup> of the Company's articles of incorporation as follows:

**Art. 1<sup>st</sup> first second paragraph.** "Its registered office is located in the municipality of Niederanven."

The general meeting of the shareholders furthermore decides to add an English translation to the French text of the Articles and that in case of divergences between the two versions, the English text shall prevail.

The English version of the Company's Articles shall read as follows:

**Art. 1.** A public limited company is hereby incorporated with the name "NOMAD VENTURES S.A."

Its registered office is located in the municipality of Niederanven.

If exceptional events of a political, economic or social nature should occur or be imminent, which may compromise the normal running of the registered office or smooth communications between this registered office and other countries, the registered office may be declared to have been temporarily transferred abroad, without this step having any effect on the

nationality of the company, which, regardless of this temporary transfer of the registered office, shall remain that of Luxembourg.

The company is incorporated for an indefinite period.

**Art. 2.** The object of the company is to participate, in whatever form, in all commercial, industrial, financial and other companies, based in Luxembourg or abroad, acquire all titles and rights by means of participation, contribution, subscription, underwriting or purchase options, trading or in any other manner, including the acquisition of patents and licences, their management and development, and granting to companies, in which it holds a stake, any funds, loans, advances or guarantees, in other words, any activities or operations in general that are directly or indirectly connected to its object.

In general, the company may take all steps and complete any transactions that it considers useful for the fulfilment and development of its object, for example, by borrowing, in any currency, issuing shares or bonds and granting loans to the companies mentioned in the previous paragraph.

In addition, the company may complete all commercial, industrial and financial transactions, whether moveable or immovable, in all sectors, which it considers useful for the fulfilment of its object.

**Art. 3.** The company's share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.00) and divided into three hundred and ten (310) shares, each of which is worth one hundred Euros (EUR 100.00).

The shares are registered or bearer shares, according to the choice of the shareholder, except those, for which the law requires the registered form. Shares in the company can be created, if desired by the owner, as unit titles or certificates representing several shares.

In the event of a capital increase, the rights attached to the new shares will be the same as for the old shares.

**Art. 4.** The company is administered by a board consisting of three or less members, who may or may not be shareholders.

The directors are nominated for a period that must not exceed six years. They can be re-elected or dismissed at any time.

If a position becomes vacant for a director, the remaining directors shall be entitled to fill the position on a temporary basis; in this case, the general meeting shall elect a permanent director at its first meeting.

The company undertakes to compensate directors for any losses, damage or expenses incurred due to any legal action or proceedings, due to which he may be called to question in his previous or present capacity as a director of the company, unless, in the same legal action or proceedings, he is ultimately convicted of gross negligence or intentional misconduct.

**Art. 5.** The board of directors has the power to take all steps that are necessary or useful for the fulfilment of the corporate object; all matters that are not restricted to the general meeting by law or these articles of association shall be within its powers.

The board may delegate all or some of its powers relating to the everyday management of the company and representation of the company, with regard to this management, to one or more directors, administrators, managers or other agents, whether or not they are shareholders.

The company is bound, with regard to third parties, by the joint signature of the chairman and one other director.

**Art. 6.** The board of directors shall designate a chairman; in the absence of the chairman, a director can be appointed to preside over the meeting.

The board of directors may only deliberate if the majority of its members is present or represented, while directors are permitted to issue each other with proxies, in writing, by telegram, telex, fax or electronic mail. In an emergency, the directors may cast their votes in writing, by telegram, telex, fax or electronic mail.

Decisions of the board of directors are taken by a majority of votes; if the vote is tied, the person presiding over the meeting shall have the casting vote.

Delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation by the general meeting.

For the first time, the chairman of the board of directors may be nominated by the extraordinary general meeting.

**Art. 7.** Supervision of the company is entrusted to one or more auditors, who may or may not be shareholders and are nominated for a period that must not exceed six years. They can be re-elected or dismissed at any time.

**Art. 8.** The financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December.

As an exception, the first financial year shall commence on this day and end on the thirty-first of December two thousand and eight.

**Art. 9.** The annual general meeting shall take place as of right on the first Monday in June of each year at ten o'clock, at the registered office or any other place designated in the invitations.

If this is a public holiday, the meeting shall be held on the first working day that follows.

**Art. 10.** Invitations to general meetings are issued in compliance with the legal requirements. They are not required if all the shareholders are present or represented and declare that they have already been informed of the agenda.

The board of directors may decide that, in order to attend the general meeting, the shareholder must deposit his shares five clear days before the date set for the meeting; any shareholder shall be entitled to vote in person or by proxy, whether or not he is a shareholder.

Each share shall entitle the shareholder to one vote.

**Art. 11.** The general meeting of shareholders has extensive powers, in order to take or ratify any steps that are in the interests of the company.

It decides upon the allocation and distribution of net profits. The board of directors is authorised to pay interim dividends, in compliance with the conditions prescribed by law.

**Art. 12.** The Law of the tenth of August nineteen fifteen on commercial companies, together with its subsequent amendments, shall apply in all cases, unless otherwise specified in these articles of association.

*Third resolution*

The general meeting of the shareholders decides to ratify the composition of the Company's Board of Directors taken by the general meeting of the shareholders held on 26 March 2014, an excerpt of which having been published in the Mémorial C number 1811 of 11 July 2014 and to specify that the director term of office for Mr. Sükrü Evrengün shall end at the 2019 annual general meeting of the shareholders.

There being no further business, the meeting is closed.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

*Powers*

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the meeting and the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: Leendert Bevelander, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 27 avril 2015. 1LAC / 2015 / 13039. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Tom Benning.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mai 2015.

Référence de publication: 2015068356/202.

(150077556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Surf & Turf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 693.300,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 154.171.

La Société déclare que:

Mette Garby, Administrateur et Délégué à la gestion journalière, a comme nouvelle adresse privée 142 rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Fait à Luxembourg, le 5 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015068473/14.

(150077671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Nord Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 53.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068357/9.

(150077984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Nordic Finance Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 18.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068358/10.

(150078191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**NRG 6 S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015068359/10.

(150078098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**NRG 7 S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015068360/10.

(150078095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Quinlan Private Atrium Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.882.

Par résolutions signées en date du 29 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Eric Delaney, avec adresse professionnelle à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Sandra Atkinson, avec adresse professionnelle à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2015.

Référence de publication: 2015068416/15.

(150078052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**NRG 7 S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015068361/10.

(150078097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.



**Octafinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 97.321.

—  
EXTRAIT

Guardian Financial Company S.à r.l.

Ayant son siège social à 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, constitué le 4 mars 2011 au Luxembourg et enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B159446

Démissionne avec effet le 30 avril 2015, par la présente, du mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme: OCTAFINANCE S.A.

ayant son siège social à 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B97321.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015068370/17.

(150078013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**OML East West Trading Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 7, Hauptstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 112.006.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 6 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015068371/10.

(150077796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Ravenhill Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 155.261.

—  
EXTRAIT

Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland,

Demeurant professionnellement au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, née le 16 octobre 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas

Démissionne avec effet le 30 avril 2015, par la présente, du mandat de gérant de la société à responsabilité limitée:

Ravenhill Holdings S.à r.l.

ayant son siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B155261.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015068422/17.

(150078015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**OML Marketing SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 7, Hauptstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 97.143.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 6 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015068372/10.

(150077583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Orsay-Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 90.130.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société ORSAY-RE*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015068374/11.

(150077505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Ost-Concept S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6871 Wecker, 4, Op Huefdreich.  
R.C.S. Luxembourg B 141.157.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 7 mai 2015. Signature.

Référence de publication: 2015068375/10.

(150078241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Paintbox S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 97.862.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2015068376/10.

(150077978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Perus 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 133.422.

—  
- Mme. Laurie Domecq, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 24 avril 2015.  
- Le nouveau mandat de Mme. Laurie Domecq prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.  
Luxembourg, le 24 avril 2015.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015068407/13.

(150078268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Pantocrator S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2445 Luxembourg, 10A, rue des Roses.  
R.C.S. Luxembourg B 177.928.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015068377/9.

(150077591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Paris Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.988.

Les statuts coordonnés au 17 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 07 mai 2015.

Référence de publication: 2015068378/10.

(150078564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Paris Nursing 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.991.

Les statuts coordonnés au 17 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 07 mai 2015.

Référence de publication: 2015068379/10.

(150078649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Paris Nursing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.010.

Les statuts coordonnés au 17 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 06 mai 2015.

Référence de publication: 2015068380/10.

(150078542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Software Luxembourg (Holdco 1) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 121.008,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 129.184.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 22 avril 2015 que Software (Cayman) L.P., associé unique de la Société a transféré toutes ses parts sociales détenues dans la Société à:

- Perennial Bidco A Guernsey Limited, une société immatriculée au registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 54274, ayant son siège social au Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey, GY1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015068467/15.

(150078106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Parkstadt Investors, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 135.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Parkstadt Investors S.A.*

Référence de publication: 2015068381/10.

(150077573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Patron Archipel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 119.919.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068382/10.

(150078010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Pietra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 181.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015068387/11.

(150077748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Pandor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.153.

L'an deux mille quinze, le quinze avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PANDOR S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1056 du 19 mai 2011 et dont les statuts ont été modifiés dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 juin 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1968 du 14 août 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant total de EUR 60.000 (soixante mille euros) par versement en numéraire et par émission de 6.000 (six mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune. Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 170.000.- (cent soixante-dix mille euros) à un montant de EUR 230.000.- (deux cent trente mille euros).

2) Souscription et libération des 6.000 nouvelles actions ainsi créées.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts

4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 60.000 (soixante mille euros) par versement en numéraire et par émission de 6.000 (six mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes. Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 170.000.- (cent soixante-dix mille euros) à un montant de EUR 230.000.- (deux cent trente mille euros).

*Souscription et libération*

Les 6.000 (six mille) actions nouvelles sont ensuite souscrites par l'actionnaire unique la société FINDI S.à r.l. avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, RCS Luxembourg B 103715, ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 60.000.- (soixante mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Capital Social.**

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 230.000.- (deux cent trente mille euros) représenté par 23.000 (vingt-trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12131. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 mai 2015.

Référence de publication: 2015068395/65.

(150077456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

**Riva German Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 196.538.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Emanuele Boni, born on 28 January 1968, in Roma, residing at Via Uerts 1, Champfer 7512, Switzerland, represented by Mr. Stéphane SABELLA, private employee, residing professionally at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, by virtue of a proxy given under private seal dated December 9<sup>th</sup>, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of RIVA GERMAN RESIDENTIAL S.à r.l. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg,

in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office is established in Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

2.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

3.2 The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favor of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

3.3 As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

3.4 The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

3.5 The Company may in addition establish, manage, develop, dispose and grant licenses of a portfolio of intellectual properties rights of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option intellectual properties rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange, license or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loans, advances, licenses or guarantees.

3.6 The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

3.7 In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, divided into two classes: class A managers and class B managers. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of manager may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

7.2. The managers shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of managers (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. The managers may be dismissed at nutum.

7.3. If a legal entity is appointed as manager of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a manager of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by a majority vote, a manager to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, as the case may be, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single manager or, as the case may be, by the board of managers, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The single manager or, as the case may be, the board of managers of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more managers, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several managers of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of managers must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such manager(s) during the relevant financial year.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of managers of the Company shall meet upon call by the chairman or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of managers of the Company shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.5. Any manager may act at any meeting of the board of managers of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom a class A manager and a class B manager imperatively. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any manager of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of managers, such manager shall make known to the board of managers of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant manager shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single manager, such manager shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single manager or of the board of managers relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or person.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Liability of the managers.**

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as manager of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.



12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

#### **Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, managers, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single manager or, as the case may be, the board of managers of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Tuesday of June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single manager or the board of managers of the Company, exceptional circumstances so require.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

15.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

15.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single manager, or as the case may be, the board of managers, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single manager or the board of managers of the Company.

15.4. The single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

**VII. General provision**

**Art. 17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

*Subscription - Payment*

Thereupon, Mr. Emanuele Boni, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all fully paid-up.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1200 (one thousand two hundred Euro).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
2. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:  
- Mr. Emanuele BONI, residing at Via Uerts 1, Champfer 7512, Switzerland, born on 28 January 1968, in Roma, Italy.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mr. Emanuele Boni, né le 28 Janvier 1968 à Roma, Italie, résidant Via Uerts 1, Champfer 7512, Suisse, représenté par Mr Stéphane SABELLA employé privé, demeurant professionnellement à L-2310 LUXEMBOURG, 16, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 9 Décembre 2014.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination RIVA GERMAN RESIDENTIAL S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société.

2.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objectif de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de parts au Luxembourg ou à propriété étrangère, fonds communs de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement des actions, des unités, des obligations et d'autres titres de toute nature, et de la propriété, de l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2 La Société peut emprunter et procéder à l'émission d'obligations, certificats d'actions privilégiées, des notes de crédit et les débentures convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société peut accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie ou en faveur des entreprises, des fiduciaires ou des entreprises dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect à participer, ou à des sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3 Comme un objet de la Société et comme une poursuite en soi ou autrement, et si dans le but de réaliser un profit ou d'éviter une perte ou pour toute autre fin que ce soit, avec ou sans la Société recevoir aucune contrepartie ou un avantage, à s'engager dans les transactions de change et de taux d'intérêt et d'autres opérations financières ou autres, de quelque nature, y compris toute transaction aux fins de, ou susceptible de l'être aux fins de, éviter, réduire, réduire la couverture contre ou autrement la gestion du risque de perte, coût, dépense ou responsabilité découlant ou pouvant découler, directement ou indirectement, d'un changement ou des changements dans ne importe quel taux de change de taux d'intérêt ou de devises ou dans le prix ou la valeur des biens, actifs, matières premières, index ou responsabilité ou de tout autre facteur de risque ou touchant l'entreprise de la Société, y compris mais non limité aux transactions, qu'il s'agisse des achats, ventes ou autrement, en monnaie, place et des contrats de change à terme, les accords de taux futurs, «caps», «floors» et des «collars», des contrats à terme, options, «swaps», et de tout autre taux d'intérêt et de change et d'autres accords de couverture et les autres instruments que sont similaires à, ou des dérivés de l'une quelconque de ce qui précède.

3.4 La Société peut exploiter la totalité de ces entreprises ou l'une ou plusieurs d'entre eux comme une entreprise distincte ou séparée que l'activité principale de la Société, à exercer toute autre entreprise de fabrication ou autre qui peut sembler à la Société capable de étant commodément poursuivie en rapport avec ce qui précède ou l'un quelconque de ce qui précède ou calculée directement ou indirectement à accroître la valeur de ou de rendre plus rentable de toute propriété ou aux droits de la Société.

3.5 La Société pourra de plus créer, gérer, développer, aliéner et d'accorder des licences d'un portefeuille de propriétés intellectuelles de l'homme de toute origine, d'acquérir, par le biais de l'investissement, de souscription ou l'option des droits de propriétés intellectuelles, de les réaliser par voie de vente, le transfert, l'échange, licence ou autrement, et d'accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation et / ou ses sociétés affiliées, tous concours, prêts, avances, garanties ou licences.

3.6 La Société peut agir en tant que gestionnaire, consultant, le superviseur et l'agent d'autres sociétés ou entreprises, et à fournir à ces sociétés ou entreprises, de gestion, de conseil, technique, achetant, vendant et d'autres services, et de conclure les accords nécessaires ou souhaitable en rapport avec ce qui précède.

3.7 En général, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et le développement de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital social - Actions

### Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Actions.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

6.4 Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.6 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société sera administrée par un conseil de gérance comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société, divisé en gérant de classe A et gérant de classe B.

Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un associé, l'associé unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un associé unique, peut décider que la Société soit administrée par un gérant unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un associé supplémentaire.

7.2. Les gérants seront élus par les associés en assemblée générale. Les associés de la Société détermineront également le nombre d'gérants (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Les gérants sont révocables ad nutum.

7.3. Si une entité juridique est nommée gérant de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions de gérant de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste de gérant pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés de la Société qui procédera à la nomination définitive.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux associés sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par l'gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs gérants, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement associés, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs gérants de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil de gérance devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à ce (ces) gérant(s) au cours de l'exercice social en question.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société et des assemblées générales des associés de la Société.

9.2. Le conseil de gérance de la Société se réunira sur convocation du président du conseil de gérance de la Société ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un gérant de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil de gérance doit prendre, ce gérant doit faire connaître au conseil de gérance de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Le gérant concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit gérant seront rapportés à la prochaine assemblée générale des associés de la Société. Si la Société a un associé unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un gérant unique, ce gérant devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'associé.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions du gérant unique ou du conseil de gérance concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée gérant de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures

auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

#### **IV. Assemblées générales des associés**

##### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque associé a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux.

##### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des associés de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts 13.2. Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieux et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un associé peut prendre part à toute assemblée des associés de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque associé peut également participer aux assemblées générales des associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les associés par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des associés convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses associés ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des associés et propriétaires d'obligations.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

### Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, gérants et auditeur(s) de la Société.

14.3. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des associés, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des associés de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 11h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des associés de la Société peut se tenir à l'étranger, si le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

### Art. 15. Affectation des Bénéfices.

15.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

15.2. L'assemblée générale des associés de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

15.3. Les dividendes devront être payés aux lieux et places déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance conformément à la décision de l'assemblée générale des associés. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société.

15.4. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des associés ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement aux actions que chaque associé détient dans la Société.

### Disposition générale

**Art. 17. Disposition générale.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

Sur ces faits, Mr. Emanuele BONI., prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cent (12.500) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérée.

Le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1200 (mille deux cents euros).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:  
- Mr. Emanuele BONI, résidant Via Uerts 1, Champfer 7512, Suisse, né le 28 Janvier 1968, à Roma, Italie.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC/2014/62946. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur* (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2015.

Référence de publication: 2015068441/589.

(150078131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Russian Acquisition Company N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 145.125.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068429/10.

(150077700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Russian Acquisition Company N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 150.846.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068430/10.

(150077701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---

**Raso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7569 Mersch, 14, rue des Soeurs Franciscaines.

R.C.S. Luxembourg B 94.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068432/10.

(150077856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

---